



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 795 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la région Chibougamau - Chapais.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE Chapais et Chibougamau, sur le territoire du Plan Nord, sont des pôles stratégiques d'occupation dynamique et respectueuse du territoire québécois;

ATTENDU QUE la foresterie de la Paix des Braves assure déjà qu'au minimum 60% du territoire de chaque aire de trappe crie ne soit pas en cours de perturbation, ni par l'activité industrielle, ni par les désastres naturels, assurant le maintien du mode de vie traditionnel des Cris, l'intégrité des écosystèmes et la biodiversité;

ATTENDU QU'à la différence des ressources minières, celles de la forêt sont renouvelables, ce qui fait que leur valorisation n'est pas temporaire comme dans les mines dont l'activité cesse une fois le gisement épuisé;

ATTENDU QU'il est scientifiquement démontré et reconnu que la récolte d'arbres génère des perturbations temporaires de moins grand impact sur les écosystèmes que l'extraction des ressources minérales ou la production énergétique;

ATTENDU QUE nous sommes attachés à la forêt nord-québécoise, l'utilisant surtout pour des randonnées ou des activités récréatives et n'avons aucun intérêt à ce qu'elle soit l'objet de fortes pressions industrielles;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi nous, travailleurs métallos et citoyens du secteur Chibougamau - Chapais, demandons au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de faire preuve de responsabilité et de rigueur scientifique pour soustraire plus de la moitié du territoire du Plan Nord à la pression industrielle, sans pour autant instaurer la cloche de verre revendiquée par les lobbys écologistes sur 50% du territoire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Luc Ferland, Ungava

2011-12-02
Date de signature de l'extrait